

CONDITIONS GENERALES DE VENTE

1. Convention

Sauf stipulation écrite contraire, les présentes conditions générales de vente (les « **Conditions Générales** ») sont applicables sans réserve à toutes les offres, commandes et contrats traités par l'Alchimie des Matières (« **l'AdM** ») dans sa relation avec ses clients (le « **Client** ») (ensemble les « **Parties** »). L'application de conditions générales dérogatoires sont explicitement exclues (même si celles-ci sont plus récentes). En cas de contradiction entre les Conditions Générales et d'éventuelles conditions particulières (notamment des conditions de livraisons ou de paiement) qui font l'objet d'un écrit entre les Parties, les conditions particulières priment.

2. Offre

Les offres faites par l'AdM sont valables 60 jours. Une offre est confirmée et lie l'AdM et le Client si elle a été acceptée par le Client dans les délais de validité de l'offre.

3. Prix

Tout Produit est facturé au prix repris dans l'offre. Sauf stipulation contraire expresse, le prix ne comprend pas les demandes supplémentaires du Client, par rapport au descriptif du Produit tel que repris dans l'offre, ou les modifications éventuelles. Celles-ci seront facturées en supplément soit en régie soit après l'établissement d'un devis spécifique soumis au Client.

4. Annulation

L'annulation par le Client d'une commande confirmée est uniquement possible au plus tard 40 jours avant la date indicative de livraison. En cas d'annulation, les acomptes payés ne seront en aucun cas remboursés. L'AdM se réserve alors le droit de réclamer, en sus, tous les frais exposés pour la réalisation de la commande.

L'AdM peut annuler ou suspendre toute commande sans indemnisation, et de plein droit, lorsqu'un motif impérieux empêche la réalisation de la commande ou en cas de force majeure, soit dans le chef de l'AdM, soit dans le chef d'un de ses fournisseurs.

5. Livraisons et délais

Les délais de livraisons sont toujours indicatifs et peuvent être prolongés ou modifiés moyennant l'information préalable du Client au minimum 24 heures avant le délai indicatif de livraison initialement convenu. Les délais de livraison ne peuvent en aucun cas être considérés comme un élément essentiel du contrat conclu entre le Client et l'AdM. Le dépassement des délais de livraisons, pour quelque raison que ce soit, ne constitue donc pas un manquement dans le chef de l'AdM et ne donnera lieu à aucune demande d'indemnisation par le Client.

Si la livraison est retardée, du fait du Client, le risque est considéré comme ayant été transmis au Client à la date de livraison contractuelle. Les frais liés au retard de la livraison des Produits sont supportés par le Client, sans préjudice du droit de l'AdM d'effectuer une adaptation du prix ou de considérer le contrat comme étant résolu de plein droit et sans mise en demeure préalable pour cause de non-exécution du contrat par le Client.

6. Transfert de propriété

Le transfert de propriété des Produits faisant l'objet de la commande ne s'opère qu'au moment du paiement complet par le Client des factures qui s'y rapportent, en ce compris la TVA et les frais éventuels (intérêts, pénalités, etc).

7. Paiement

Sauf stipulations contraires expresses, les factures (d'acompte, intermédiaire ou de solde) sont payables à la date de la facture (échéance) au numéro de compte mentionné sur la facture.

Toute contestation concernant une facture doit, pour être valable, être formulée endéans les trois jours de sa réception, par lettre recommandée. Au-delà de ce délai, toute contestation sera réputée non avenue et le Client sera forcé de s'en prévaloir. Aucune contestation ne donne droit au Client de suspendre les paiements et ce dernier ne pourra en aucun faire état du principe d'exception d'inexécution.

A défaut de paiement de la facture à son échéance, le Client est redevable, de plein droit, sans mise en demeure préalable, d'un intérêt de retard au taux de 12% par an, calculé à partir de l'échéance de la facture sur le montant impayé, ainsi que et sera majoré d'une indemnité forfaitaire et irréductible de 15%, à titre de clause pénale.

Tout retard de paiement d'une facture dans le chef du Client pourra, sans mise en demeure préalable, conduire à la suspension de toute livraison pendante, et ce jusqu'au paiement intégral par le Client de tout impayé.

8. Responsabilité

Toute réclamation concernant des défauts visibles du produit vendu, la non-conformité visible et/ou la livraison incomplète des Produits par le Client doit être notifiée immédiatement par écrit à l'AdM, au moment de la livraison, sous peine de déchéance.

Toute demande concernant des vices cachés et/ou la non-conformité cachée doit être signalée(s) à l'AdM par écrit dans la semaine de sa découverte, sous peine de déchéance. L'AdM n'est pas tenue responsable des vices cachés qui ne lui ont pas été notifiés dans ce délai.

En cas de vices cachés, notifiés à l'AdM conformément au présent article, la responsabilité contractuelle de l'AdM est limitée à la valeur de remplacement ou au remplacement des produits défectueux, quel que soit la nature ou les conséquences du défaut.

L'AdM n'est jamais responsable du dommage immatériel, indirect ou par répercussion, en ce compris, et sans y être limité, le manque à gagner, la perte de chiffre d'affaire, la perte de revenus, la limitation de production, les coûts administratifs et de personnel, la perte de clientèle ou l'action de tiers.

9. Obligation de soin et garantie

Le Client doit traiter et entretenir les Produits livrés avec soin et doit les utiliser conformément aux règles de l'art et aux indications d'utilisation propres aux Produits livrés.

L'AdM n'est en aucun cas responsable envers le Client ou une tierce partie, de l'utilisation faite des Produits livrés, en combinaison ou non avec d'autres produits, ni des conséquences qui découlent de cette utilisation.

Le Client doit préserver l'AdM et le dédommager pour toute demande d'indemnité émise par un tiers à son encontre et qui a trait aux Produits livrés ou à leur utilisation.

10. Compétence et droit applicable

Les tribunaux de Liège sont seuls compétents pour connaître des litiges qui découlent ou qui ont trait aux présentes Conditions Générales, aux contrats et commandes, auxquels les présentes Conditions Générales sont applicables.

Ces Conditions Générales, tous les contrats et toutes les commandes auxquels les présentes Conditions Générales sont applicables, sont exclusivement soumises au droit belge